

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel** et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTE DE PORTEE GENERALE

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

22 mars Décret n° 2017-31 portant création de la commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012... 347

B - TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- Nomination..... 347

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER

- Nomination..... 351

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Nomination..... 351

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

A - Annonces légales..... 352

B - Déclaration d'association..... 353

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTE DE PORTEE GENERALE

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2017-31 du 22 mars 2017 portant création de la commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décrète :

Article premier : Il est créé une commission chargée du suivi du sinistre du 4 mars 2012.

Article 2 : La commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 est composée ainsi qu'il suit :

- président : le ministre d'Etat, ministre de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie ;
- premier vice-président : le ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux ;
- deuxième vice-président : le ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;
- rapporteur : le directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie ;

membres :

- le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;
- ministre de la défense nationale ;
- le ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
- le ministre de l'équipement et de l'entretien routier ;
- le ministre des affaires foncières et du domaine public ;
- le conseiller du Président de la République chargé de l'action humanitaire ;
- le conseiller du Premier ministre chargé de l'action humanitaire.

Article 3 : La commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 peut faire appel à toute personne ressource.

Article 4 : La commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 rend compte de ces travaux au Premier ministre, chef du Gouvernement.

Article 5 : Les frais de fonctionnement de la commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 6 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Par le Premier ministre,
chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA

Le ministre d'Etat, ministre de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie,

Alphonse Claude NSILOU

Le ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux,

Jean-Jacques BOUYA

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Calixte NGANONGO

B - TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

NOMINATION

Décret n° 2017-34 du 23 mars 2017.

Est nommé administrateur-maire d'arrondissement :

Commune de Nkayi

Arrondissement 1 : **BAMENGUINA (Jean Claude)**

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Décret n° 2017-35 du 23 mars 2017.

Sont nommés administrateurs-maires de communautés urbaines :

Département de la Bouenza,

Communauté urbaine de Loudima : **NZAHOU (Léonie)**

Département de la Cuvette-Ouest,

Communauté urbaine de Kellé : **EKA (Henry Vital)**

Département du Kouilou,

Communauté urbaine de Mvouti : **LOUBOUNGOU NOMBO (Olivier)**

Département de la Likouala,

Communauté urbaine d'Epéna : **BOKAKA MOUEYE (Fidèle)**

Département du Niari,

Communauté urbaine de Kibangou : **BAMBA (Abraham)**

Département des Plateaux,

Communauté urbaine de Ngo : **NGAKABI (Sylvie)**

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Décret n° 2017-36 du 24 mars 2017.

Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} avril 2017 (2^e trimestre 2017) :

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA
DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

POUR LE GRADE DE COLONEL DE POLICE

I - CAB MIDDL
CABINET
SECURITE

Lieutenant-colonel de police **LEBELA (Gaston)**, MIDDL

Lieutenant-colonel de police **OKOMBI (Daniel)**, MIDDL

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
COMMISSARIAT

Lieutenant-colonel de police **NGOYELA (Gabin Romuald)**,
DDP/KL

III - DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
SECURITE

Lieutenant-colonel de police **MOUNDOUNGOU (Georges)**
DDST/NRI

IV - DIRECTION GENERALE DE
LA SECURITE CIVILE
DIRECTIONS SPECIALISEES
SECURITE

Lieutenant-colonel de police **BOYANGHAS (Jean Bernard)**,
DGSC

V - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES
ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel de police **MANDZILA (Damase)**
DE/DGAFFE

POUR LE GRADE DE
LIEUTENANT-COLONEL DE POLICE

I - CAB - MIDDL
CABINET

a) - ADMINISTRATION

Commandant de police **OBA (Serge Sylvestre)**, MIDDL

b) - SECURITE

Commandant de police **MPAMBI (Joachim)**, MIDDL

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
a) - POLICE GENERALE

Commandant de police **BATILA (Alain Pierre)**

b) - COMMISSARIAT

Commandant de police **NGUEBASSAMIO-BIDIMBOU (Danick)**,
DDP/BZV

Commandant de police **BOBANGA (Georgine)**, DDP/BZV

Commandant de police **POUNGUI MPIKA (Désiré)**,
DDP/BZV

III - DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
ADMINISTRATION CENTRALE
SECURITE

Commandant de police : **BITA (Alain Mercier)** DGST

IV - DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION, FINANCES
ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES
a) - ADMINISTRATION

Commandant de police **OBANGA (Jean De Dieu)**,
SEC D/DGAFFE

b) - SECURITE

Commandant de police **MPANDZOU (Jean Raphaël)**
DI/DGAFFE

Commandant de police **NGANGA (Félix)**, DCP/DGAFE
 Commandant de police **ANGOULOU (Norbert)**,
 CS/DGAFE

Commandant de police **GOTHENE (Raoul)**, CS/DGAFE

c) - POLICE JUDICIAIRE

Commandant de police **BOBO YENGO (Roland Anicet Alfred)**,
 CS/DGAFE

V - INSPECTION GENERALE DE LA POLICE
 NATIONALE
 CABINET
 SECURITE

Commandant de police **KOUABALA (Delphine)**, IGPN

POUR LE GRADE DE COMMANDANT DE POLICE

I - CAB - MIDDLE
 CABINET

a) - ADMINISTRATION

Capitaine de police **AYOUMOYA (Roland)**, MIDDLE

b) - SECURITE

Capitaine de police **MBOCHIS (Fortuné Alexis)**,
 MIDDLE

Capitaine de police **OTSANA OGNET (Raoul Crépin)**,
 MIDDLE

Capitaine de police **OKABANDE (Wilfrid)**, MIDDLE

Capitaine de police **ATIPO (Nestor)**, MIDDLE

Capitaine de police **DANGUIN OTSIMI (Jean Pierre)**,
 MIDDLE

c-) POLICE GENERALE

Capitaine de police **OBONGA (Florent Octave Marius)**

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
 A - ADMINISTRATION CENTRALE
 SECURITE

Capitaine de police **OBORAMOESSE (Clotaire Aithald)**,
 DGP

Capitaine de police **KELEBA (Romain)**, DGP

B- GROUPEMENT
 COMMISSARIAT

Capitaine de police **NDINGA AOBA (Marie Pascal)**,
 G.M.P

C - UNITES ORGANIQUES
 POLICE GENERALE

Capitaine de police **MANFOUNDU (Lie Maurille)**,
 UGF

D - DIRECTIONS CENTRALES
 POLICE GENERALE

Capitaine de police **MOKOKO OKOOU (Augustin)**,
 DSP/DGP

Capitaine de police **MALANDA YOUNGUI (Rachel Dorothée)**,
 DSP/DGP

E - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
 a) - POLICE GENERALE

Capitaine de police **NDZA (Evariste Rodrigue)**,
 DDP/KL

Capitaine de police **ESSAMBE (Roger)**, DDP/NRI

Capitaine de police **POHO (Edgard Tiburce)**, DDP/SGH

Capitaine de police **ONTSILA-OMO (Brel Odet)**, DDP/LIK

b)- COMMISSARIAT

Capitaine de police **MISSIE (Jean Aubin)**, DDP/BZV

Capitaine de police **BENGUE (Mathieu Lézin)**, DDP/KL

III - DIRECTION GENERALE DE LA
 SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

A - ADMINISTRATION CENTRALE
 COMMISSARIAT

Capitaine de police **MPOLO (Monique)**, DGST

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
 ADMINISTRATION

Capitaine de police **MASSALA (Adam Wilfrid)**, DDST/NRI

IV - DIRECTION GENERALE DE
 LA SECURITE CIVILE
 DIRECTIONS SPECIALISEES
 SAPEURS-POMPIERS

Capitaine de police **FANGO (Audet Martial)**, DGSC

V - DIRECTION GENERALE DE
 L'ADMINISTRATION FINANCES ET EQUIPEMENT
 STRUCTURES RATTACHEES

a) - SECURITE

Capitaine de police **OBA (Jean Sébastien)**,
 CS/DGAFE

Capitaine de police **IKOOU (Kévin Paterne)**,
 CS/DGAFE

Capitaine de police **DZEI (Honoré)**, CS/DGAFE

b) - SANTE

Capitaine de police **MAHOUKOU (Parfait Aimé)**,
 DCP/DGAFE

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille
 public et le ministre de l'intérieur, de la décentralisation

et du développement local sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Arrêté n° 2313 22 du mars 2017.

Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} avril 2017 (2^e trimestre 2017) :

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA
DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE POLICE
1-CAB – MIDDLE
CABINET
SECURITE

Lieutenant de police **NKE NGOUBA (Benne Richard)**,
MIDDLE

Lieutenant de police **POBA Pridans (D'alexan)**,
MIDDLE

Lieutenant de police **AKANA YENGA (Jordany Jay Junior)**,
MIDDLE

Lieutenant de police **YOULOU ZHAZHA (Rodnev Fleryl)**,
MIDDLE

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
A - GROUPEMENT
POLICE GENERALE

Lieutenant de police **OKOKO (André Marie)**, G.M.P

B - UNITES ORGANIQUES

a) - INFANTRIE AEROPORTEE

Lieutenant de police **OLEBAKA (Césaire)**, UGF

Lieutenant de police **LEWORO GANYELE (Richard)**,
UGF

b) - POLICE GENERALE

Lieutenant de police **MAKAYA LOEMBA (Jean Paul)**,
PAS

C - DIRECTIONS CENTRALES

a) - INFANTRIE AEROPORTEE

Lieutenant de police **AKOUALA (Christophe Tout Petit)**,
DRG/DGP

Lieutenant de police **MANGOSSO (Guy Roger)**,
DSF/DGP

Lieutenant de police **DZO (Clément)**, DSF/DGP

Lieutenant de police **GBONGA (Hugues Joseline)**,
DIC/DGP

b) - POLICE GENERALE

Lieutenant de police **EDJO (Priva Registre)**, DPJ/DGP

Lieutenant de police **KOUD (Roméo Wyss Valdes)**,
DPJ/DGP

Lieutenant de police **MIERE (Steffen Romaric)**,
DPJ/DGP

Lieutenant de police **MOUTOU-KIBA (Domingo Caritas)**,
DSP/DGP

Lieutenant de police **DOUBIAKA-TOME (Germain)**,
DSF/DGP

D - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

a) - INFANTRIE AEROPORTEE

Lieutenant de police **NZIKOU-KOULA (Henri)**, DDP/NRI

Lieutenant de police **BABEKE (Serge)**, DDP/BENZ

Lieutenant de police **MAMBA (Constant Didier Janvier)**,
DDP/POOL

Lieutenant de police **ZEBENGOU (Florentin Roméo)**,
DDP/SGH

b) - POLICE GENERALE

Lieutenant de police **GUEMBO MAHOUNGOU (Alain)**,
DDP/BZV

Lieutenant de police **MBON GAMBOU (Chancelin)**,
DDP/BZV

Lieutenant de police **TSOULOU (Emery Bienvenu Ludovic)**,
DDP/BZV

Lieutenant de police **ANDZOUONO (Ulrich Stève)**,
DDP/BZV

Lieutenant de police **MOUSSOKI (Anatole)**, DDP/PLT

Lieutenant de police **NKEOUA (Anicet)**, DDP/C-O

Lieutenant de police **MOUNZIETO LINGA (Bienvenu Emmanuel)**,
DDP/LIK

III - DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

A - ADMINISTRATION CENTRALE
ADMINISTRATION

Lieutenant de police **MBON (Sylvain)**, DGST

Lieutenant de police **YAMEFA (Paul Valentin)**, DGST

Lieutenant de police **OPENDA NDEACKA (Mady Sandrine)**,
DGST

Lieutenant de police **TCHITOMBI (Bernard)**, DGST

Lieutenant de police **OBAYA (Constant Methode)**,
DGST

Lieutenant de police : **AKOUELA MAPPO (Inesse)**,
DGST

B - DIRECTIONS CENTRALES
SECURITE

Lieutenant de police **ISSOKO (Emmanuel)**, DCI/DGST

C - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
a) SECURITE

Lieutenant de police **ABANDZOUNOU (Tyrrel Guladys)**,
DDST/BENZ

Lieutenant de police **MVAKA (Alfred Roger)**, DDST/PLT

b) - DIPLOMATIE

Lieutenant de police **NKOUKA (Etienne Jean Claude)**,
DDST/BZV

IV - DIRECTION GENERALE DE
LA SECURITE CIVILE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
SAPEURS-POMPIERS

Lieutenant de police **PERDIA (Jean Gilbert)**, DDSC/NRI

V – DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES

a) - ADMINISTRATION

Lieutenant de police **NDE (Daniel)**, DFO/DGAFE
Lieutenant de police **LANKOULOU (Frédéric)**, EN/DGAFE

b) - SECURITE

Lieutenant de police **OBELITALA (Srednel Elrey)**,
DFO/DGAFE
Lieutenant de police **NGAMBE (Basile)**, DI/DGAFE
Lieutenant de police **ITOUA (Claver)**, CS/DGAFE
Lieutenant de police **OSSEBI (Freddy William Lin)**,
CS/DGAFE

VI - INSPECTION GENERALE DE LA POLICE
NATIONALE
CABINET
SECURITE

Lieutenant de police **NGOMA (Jean Mathurin)**, IGPN

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE POLICE

I - CAB - MIDDLE
CABINET
SECURITE

Sous-lieutenant de police **ELENGA (Jean Médard)**,
MTDDL

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

A - UNITES ORGANIQUES
POLICE GENERALE

Sous-lieutenant de police **NGUIE (Sylvain Magloire)**,
P.A.S
Sous-lieutenant de police **IKOUKOUBA (Martial)**, UGF

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) - INFANTRIE AEROPORTEE

Sous-lieutenant de police **NGBABA (Jacques Ludovic)**,
DSF/DGP

b) - POLICE GENERALE

Sous-lieutenant de police **NGOUAKA (Martial Pacôme
Vianney)**, DPJ/DGP

C - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

a) - INFANTRIE AEROPORTEE

Sous-lieutenant de police **BASSIDISSA KANE NZONGO
(Jean Claude)**, DDP/NRI

b) - POLICE GENERALE

Sous-lieutenant de police **ATSAKA NDIINGA (Martial
Kévin)**, DDP/BZV

Sous-lieutenant de police **ETOU (Innocent)**, DDP/BZV
Sous-lieutenant de police **MBENDZAKA (Guy Noël)**,
DDP/KL
Sous-lieutenant de police **ANGUINIVOULA (Jean Philippe)**,
DDP/KL
Sous-lieutenant de police **KOUTIA (Samuel)**, DDP/BENZ
Sous-lieutenant de police **ISSOKO (Edouard)**, DDP/C-O

C) - COMMISSARIAT

Sous-lieutenant de police **MFOUNDOU (Mathieu)**,
DDP/BZV

III - DIRECTION GENERALE DE
LA SECURITE CIVILE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
SAPEURS-POMPIERS

Sous-lieutenant de police **SORIZA (Rock Stéphane)**,
DDSC/BZV

IV - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES
POLICE JUDICIAIRE

Sous-lieutenant de police **ELANGA (Marcel)**, CS/DGAFE

Les directeurs généraux et l'inspecteur général de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA
COOPERATION ET DES CONGOLAIS
DE L'ETRANGER**

NOMINATION

Décret n° 2017-33 du 23 mars 2017.
Le général de brigade **EBADEP-MYLLAH (Grégoire)** est nommé attaché de défense près l'ambassade de la République du Congo en République de Cuba.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

NOMINATION

Décret n° 2017-32 du 23 mars 2017.
Le colonel **ILOKI (Casimir)** est nommé directeur central des renseignements militaires.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 2361 du 23 mars 2017.
Le commandant **LONGONDA (Christian)** est nommé chef de division instruction à l'état-major du commandement de la logistique des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

PARTIE NON OFFICIELLE**- ANNONCES -****A - ANNONCES LEGALES**

PricewaterhouseCoopers Tax & Legal, s.a
 88, avenue du Général de Gaulle
 B.P. : 1306, Pointe-Noire
 République du Congo
 Tel. (242) 05 534 09 07/22 06 658 36 36
 www.pwc.com
 Société de conseil fiscal
 Agrément CEMAC N° SCF 1
 Société de conseils juridiques
 Société anonyme avec C.A
 Au capital de F CFA 60 000 000
 RCCM Pointe-Noire N° CG/PNR/09 B 1015
 NIU : M2006 110000231104

**AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
 ADOPTION DES STATUTS DE LA SOCIETE MIS A JOUR**

PRICEWATERHOUSECOOPERS TAX & LEGAL

Société anonyme avec conseil d'administration
 Au capital de 60 000 000 de francs CFA
 Siège social : 88, avenue du Général de Gaulle
 B.P. : 1306, Pointe-Noire
 République du Congo
 RCCM : N° CG/PNR/ 09 B 1015

1. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date, à Pointe-Noire, du 29 décembre 2016, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 30 décembre 2016, sous le répertoire n° 235/2016, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire centre), le 13 mars 2017, sous le n°2044, folio 048/29, les actionnaires ont notamment décidé, à titre extraordinaire :

- d'augmenter le capital social de 50 000 000 de francs CFA pour le porter de 10 000 000 de francs CFA à 60 000 000 de francs CFA par l'émission au pair de 5.000 actions nouvelles de 10 000 francs CFA de valeur nominale chacune, libérées par incorporation des réserves figurant au compte report à nouveau,
- que l'augmentation du capital social sera définitivement réalisée à la date de l'établissement de la déclaration notariée de souscription et de versement,
- de modifier, sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social, qui sera constatée par l'établissement de la déclaration notariée de souscription et de versement, les articles 6 et 7 des statuts de la société, comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS

Les actionnaires, à la constitution, et à l'occasion d'augmentations de capital ultérieures, ont fait à la société les apports en numéraire d'un montant total de SOIXANTE MILLIONS (60 000 000) de francs CFA correspondant à la valeur nominale des actions de numéraire visées à l'article 7 ci-dessous.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE MILLIONS (60 000 000) de francs CFA. Il est divisé en SIX MILLE (6.000) actions de valeur nominale de DIX MILLE (10 000) francs CFA chacune entièrement libérées et numérotées de 1 à 6.000. »

- d'adopter les statuts de la société mis à jour

2. Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, établie à Brazzaville, en date du 30 décembre 2016, par Maître Salomon LOUBOULA, sous le répertoire n°233/2016, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire centre), le 13 mars 2017, sous le n° 2040, folio 048/25, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social du montant de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA.

Dépôt desdits actes et des statuts de la société mis à jour a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire.

Pour avis

Le conseil d'administration

PricewaterhouseCoopers Congo, s.a
 88, avenue du Général de Gaulle
 B.P. : 1306, Pointe-Noire
 République du Congo
 Tel. (242) 05 534 09 07/22 06 658 36 36
 www.pwc.com

Société d'expertise comptable et de commissariat
 aux comptes

Société anonyme au capital de 36 000 000 de F CFA
 Agrément CEMAC N°SEC 07
 R C Brazzaville 84 B 977
 NIU : M2006110000232105

**AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
 ADOPTION DES STATUTS DE LA SOCIETE MIS A JOUR**

PRICEWATERHOUSECOOPERS CONGO

Société anonyme avec conseil d'administration
 Au capital de 36 000 000 de francs CFA
 Siège social : 88, avenue du Général de Gaulle
 B.P. : 1306, Pointe-Noire
 République du Congo
 RCCM: N° CG/PNR/ 09 B 1093

1. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date, à Pointe-Noire, du 29 décembre 2016, reçu au rang des minutes de Maître

Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 30 décembre 2016, sous le répertoire n°239/2016, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 13 mars 2017, sous le n°2036, folio 048/21, les actionnaires ont notamment décidé, à titre extraordinaire :

- d'augmenter le capital social de 26 000 000 de francs CFA pour le porter de 10 000 000 de francs CFA à 36 000 000 de francs CFA par l'émission au pair de 2.600 actions nouvelles de 10 000 francs CFA de valeur nominale chacune, libérées par incorporation des réserves figurant au compte report à nouveau,
- que l'augmentation du capital social sera définitivement réalisée à la date de l'établissement de la déclaration notariée de souscription et de versement,
- de modifier, sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social, qui sera constatée par l'établissement de la déclaration notariée de souscription et de versement, les articles 6 et 7 des statuts de la société, comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS

Les actionnaires, à la constitution, et à l'occasion d'augmentations de capital ultérieures, ont fait à la société les apports en numéraire d'un montant total de TRENTE-SIX MILLIONS (36 000 000) de francs CFA correspondant à la valeur nominale des actions de numéraire visées à l'article 7 ci-dessous.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-SIX MILLIONS (36 000 000) de francs CFA. Il est divisé en TROIS MILLE SIX CENTS (3.600) actions de valeur

nominales de DIX MILLE (10 000) francs CFA chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 3.600. »

- d'adopter les statuts de la société mis à jour.

2. Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, établie à Brazzaville, en date du 30 décembre 2016, par Maître Salomon LOUBOULA, sous le répertoire n° 237/2016, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 13 mars 2017, sous le n° 2025, folio 048/10, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant de vingt-six millions (26 000 000) de francs CFA.

Dépôt desdits actes et des statuts de la société mis à jour a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire.

Pour avis
Le conseil d'administration

B - DECLARATION D'ASSOCIATION

Création

Département de Brazzaville

Année 2017

Récipissé n° 071 du 21 mars 2017. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**FEDERATION SPORTIVE DES DEFICIENTS VISUELS DU CONGO - BRAZZAVILLE**". en sigle "**FE.S.DE.VI.COB**". Association à caractère sociosportif. *Objet* : organiser la pratique des activités sportives au profit des personnes déficientes visuelles ; former et perfectionner des cadres et officiels techniques, des juges et des arbitres des disciplines sportives. *Siège social* : 16 ter, rue Bakotas, Arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 31 janvier 2017.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville